

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Grandes cultures n° 36 du 12 07 2022



PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Campagne 2021-2022



A retenir cette semaine :



Mais :

- Stade 15 feuilles à floraison femelle depuis 15 jours: très en avance par rapport à la normale.
- Pas de risque pucerons.
- Pyrale : fin du pic de vol des monovoltines.
- chrysomèles du maïs : arrivée précoce et abondante.

Sommaire

[Maïs](#)

p 2

Information réglementaire : *Popillia japonica*

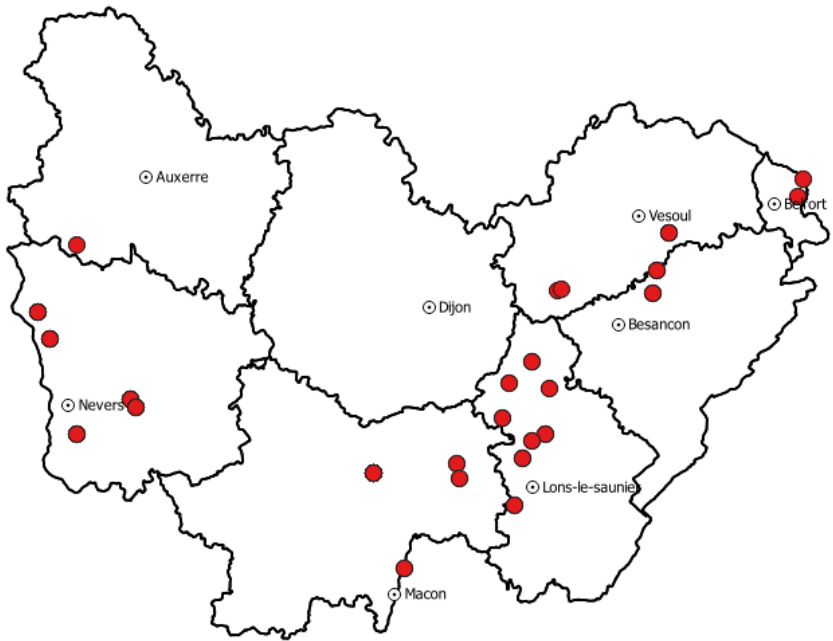
L'organisme de quarantaine prioritaire "*Popillia japonica*" poursuit son avancée en Europe. Présent en Italie et en Suisse, 2 individus isolés ont été capturés à Bâle (CH) et à Fribourg-en-Brisgau (GE) donc pas très loin de notre région.

Vous trouverez la note d'informations via ce [lien la fiche Popillia de la plateforme ESV](#) ainsi que sur le site de la DRAAF [Par ici](#) et de la FREDON : <https://fredon.fr/bourgogne-franche-comte/actualite>

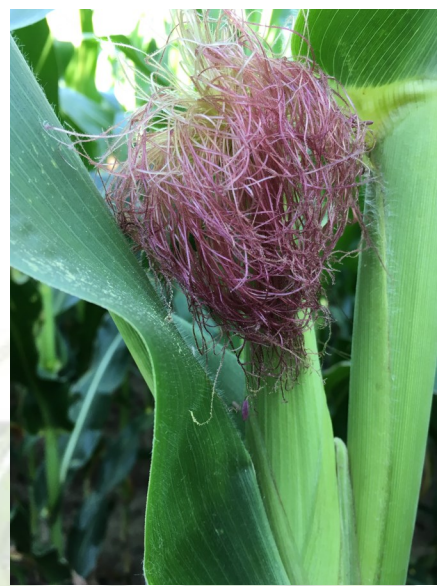
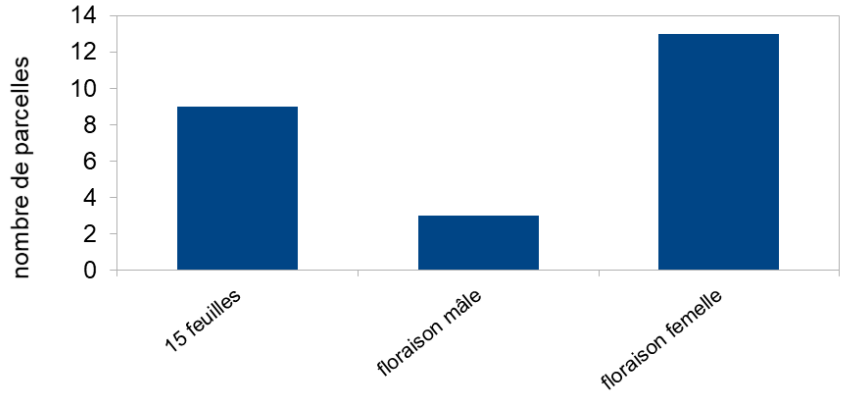


Le réseau d'observation est constitué de 25 parcelles.

Localisation des parcelles observées le 11 et 12 juillet 2022.



Stades du maïs le 12 juillet 2022



Stade floraison femelle

Photo CA71

Les semis de mi-avril sont en pleine floraison. Les maïs sont très en avance par rapport à la normale. Il est intéressant de bien noter le stade de floraison pour estimer la date de maturité ensilage qui sera très précoce pour les premières dates de semis.



Ravageurs

Pucerons

Présence quasi nulle. Toujours aucun risque à ce jour.

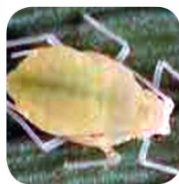


Rappel de la nuisibilité des pucerons sur le maïs (variable selon les espèces)

RAVAGEURS	PERIODE DE SENSIBILITE	SEUIL INDICATIF DE NUISIBILITE
Pucerons Metopolophium	3 à 10 feuilles.	5 pucerons / plante avant 3-4 feuilles. 10 pucerons / plante entre 4 et 6 feuilles. 20 à 50 pucerons / plante entre 6 et 8 feuilles. 100 pucerons/ plante après 8-10 feuilles.
Pucerons Sitobion	3 à 10 feuilles. Début juillet/début août	500 pucerons / plante (avec de nombreux ailés). Intervenir avant la sortie des soies s'il y a présence de miellat sur les feuilles au-dessus du futur épi.
Pucerons Rhopalosiphum	Début juillet/début août	<ul style="list-style-type: none"> – Si quelques panicules colonisées : suivre l'évolution. – Si développement population, si absence d'auxiliaires, traiter si 5 % des panicules portent des colonies.

Identifier les différents pucerons présents sus maïs

METOPOLOPHIUM DIRRHODUM
(PUCERONS VERTS)



Taille : environ 2 mm.
Couleur : Vert pâle avec ligne vert foncé sur le dos.

Cornicules et antennes claires.

SITOBION AVENAE



Taille : environ 2 mm.
Couleur : variable (vert foncé, brun ou rose jaunâtre).

Cornicules et antennes noires.

RHOPALOSIPHUM PADI



Taille : environ 2 mm.
Forme : globuleuse.
Couleur : Vert très foncé, presque noir avec une zone rougeâtre foncée à l'arrière de l'abdomen.



Pyrale : le vol monovoltin est dépassé

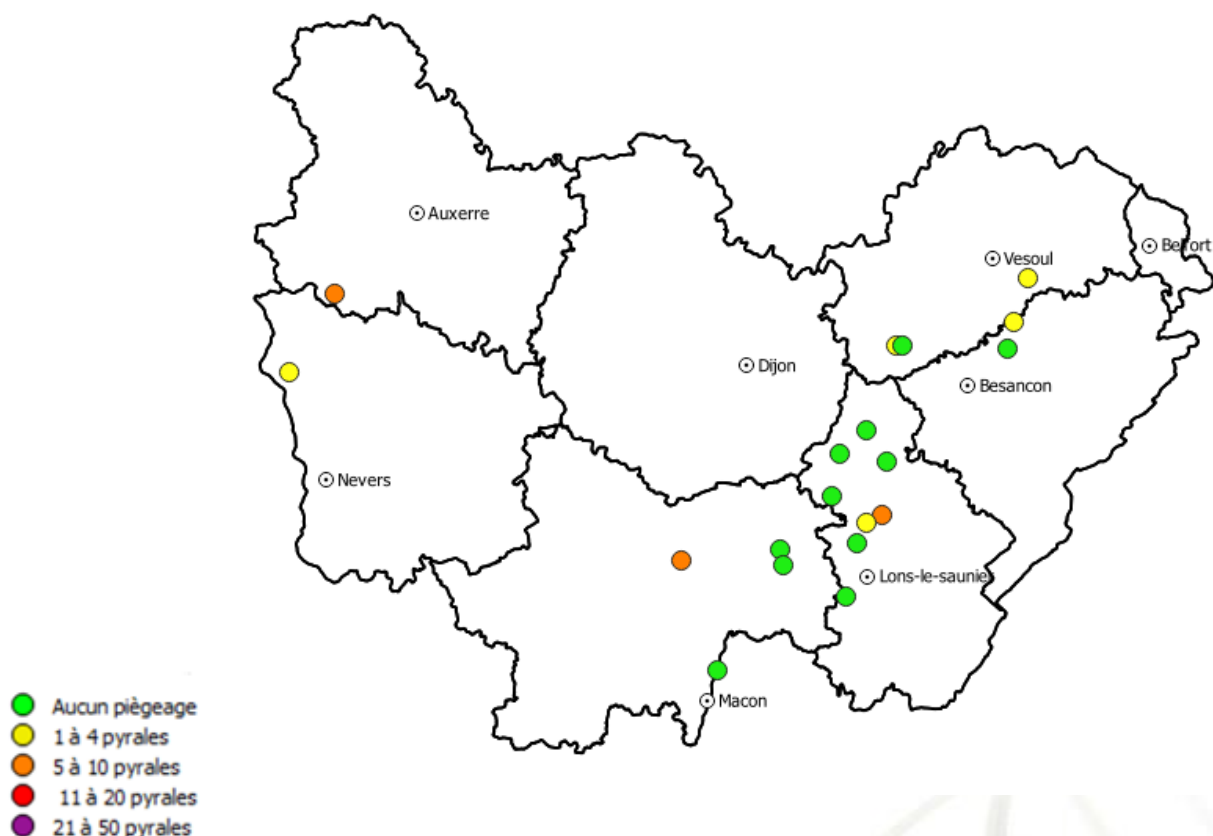
Sur les 19 pièges relevés cette semaine, seuls 8 ont piégés des pyrales.

Par rapport à la semaine précédente, le nombre de sites avec des captures régresse encore avec des piégeage beaucoup plus faibles qu'il y a 15 jours.

Le pic de vol des pyrales de race monovoltines est dépassé.

Aucune nouvelle ponte n'est observée.

Carte des captures de pyrales relevées le 11 et 12 juillet 2022



Les pyrales observées en Bourgogne-Franche-Comté sont de race monovoltine (1 génération par an) et aussi avec le réchauffement climatique depuis plusieurs années de race plurivoltine (2 générations par an) jusqu'en Haute-Saône.

Cette année, les niveaux de pontes sont restés très faibles par rapport aux années précédentes.

Le vol de la seconde génération des individus plurivoltins pourrait débuter dès le 20 juillet (15 jours à 3 semaines plus tôt qu'une année normale). En cas de récolte tardive, la pyrale de seconde génération pourrait être nuisible notamment sur les épis.

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Grandes cultures n° 36 du 12 07 2022

Commune	Département	Nombre de pyrales adultes piégées							
		23 mai	30 mai	8 juin	14 juin	21 juin	28 juin	5 juillet	12 juillet
ARGILLY	Côte d'or	0	0	0	0	3	14	1	-
RUFFEY-LES-BEAUNE	Côte d'or	1	4	1	8	5	15	6	-
RUFFEY-LES-BEAUNE	Côte d'or	-	2	1	4	2	9	3	-
EPOISSE	Côte d'or	-	-	-	-	-	1	-	-
POULLIGNEY-LUSAN	Doubs	-	-	-	0	0	0	0	0
OLLANS	Doubs	-	-	0	0	0	4	0	4
ORCHAMPS	Jura	0	0	-	-	-	-	-	-
GEVRY	Jura	0	0	-	0	2	0	1	0
ROCHEFORT-SUR-NENON	Jura	0	0	1	0	0	0	1	0
SANTANS	Jura	0	0	0	2	1	1	0	0
ASNANS-BEAUVOISIN	Jura	0	4	2	1	5	0	-	0
BRAINANS	Jura	0	0	0	0	0	17	0	10
LOMBARD	Jura	0	0	0	1	1	2	0	0
SELLIERES	Jura	0	1	0	2	0	2	2	1
VINCELLES	Jura	1	9	15	0	4	3	0	0
SAINT-QUENTIN-SUR-NOHAIN	Nièvre	0	0	-	-	3	0	0	4
BILLY-CHEVANNES	Nièvre	-	-	-	-	1	5	5	-
ANLEZY	Nièvre	-	-	-	-	0	16	4	-
SAINT-PARIZE-LE-CHATEL	Nièvre	0	0	-	-	-	0	0	-
VARENNES-LES-NARCY	Nièvre	0	0	-	-	2	5	4	-
CUGNEY	Haute-Saône	2	2	3	6	4	7	0	1
CUGNEY	Haute-Saône	0	0	1	0	1	0	0	0
VELESMES-ECHEVANNE	Haute-Saône	0	0	0	0	0	-	0	-
VALEROIS-LE-BOIS	Haute-Saône	-	0	0	0	1	-	5	3
BAUDRIERES	Saône-et-Loire	0	-	3	5	-	-	-	-
DEVROUZE	Saône-et-Loire					0	0	0	0
SENOZAN	Saône-et-Loire	0	0	0	0	0	0	0	0
LAIVES	Saône-et-Loire	1	8	4	3	-	-	-	-
MONTPONT-EN-BRESSE	Saône-et-Loire	2	8	4	9	8	-	0	-
PIERRE DE BRESSE	Saône-et-Loire	-	0	0	3	0	-	-	-
ROSEY	Saône-et-Loire	-	-	10	3	18	10	16	-
SIMARD	Saône-et-Loire	-	-	-	0	1	2	0	0
SANTILLY	Saône-et-Loire	-	1	-	0	0	3	2	-
VERDUN-SUR-LE-DOUBS	Saône-et-Loire	0	2	-	-	0	-	0	-
PERCEY	Yonne	2	4	0	8	6	-	-	-
MONTACHER-VILLEGARDIN	Yonne	11	1	17	2	20	-	2	-
SENS	Yonne	-	0	-	1	0	-	-	-
TREIGNY	Yonne	-	-	-	5	12	12	-	8
Moyenne de piégeage par site		0,8	1.6	2.7	2.2	3.0	4.9	1,8	1,9



Lutte contre la pyrale

Sur les parcelles non protégées avec des trichogrammes, les autres moyens de lutte (utiliser en priorité des produits de biocontrôle) visent à contrôler les larves au stade baladeur. Lorsque les larves ont pénétré dans la plante, il n'existe plus de moyens de lutte efficace.



Le pic de vol est dépassé dans la région.
Par conséquent, une intervention n'est plus justifiée sur larves monovoltines.
Il faudra surveiller les vols de plurivoltines.

Autres ravageurs

Cicadelles

Leur présence est encore importante sur 3 parcelles, sans aucun risque de nuisibilité.

Chrysomèle du maïs

Le réseau de piégeage de la chrysomèle du maïs a commencé à se mettre en place début juillet.

Des captures ont déjà été observées avec un nombre important d'individus.

Habituellement les premières captures sont réalisées la deuxième quinzaine de juillet. Jamais une présence aussi précoce et importante n'avait été observée, c'est également le cas en Alsace et Auvergne-Rhône-Alpes.

Il n'y a pas de risque de nuisibilité à court terme. Aucune moyen de lutte n'est efficace à ce stade, seule la rotation des cultures est efficace à long terme.



Piège à chrysomèle du maïs

Photo CA71

commune	département	Nombre de chrysomèles piégées	
		4 juillet	11 juillet
Vincelles	Jura	39	50
Lombard	Jura	34	297
Gevry	Jura	12	34
Brainans	Jura	31	79
Rocheftort sur nenon	Jura	5	8
Varennes-les-Narcy	Nièvre	0	-
St Quentin sur Nohain	Nièvre	0	-



Chrysomèle du maïs (adulte)

Photo CA71

Les populations sont en forte progression sur notre région. Pour limiter l'extension de ce ravageur, il est important d'allonger les rotations pour réduire les infestations larvaires qui provoquent les dégâts. Il faut éviter les maïs précédent maïs.



Pour toute information sur l'état sanitaire de la betterave sucrière, retrouvez le BSV betteraves sur le site de la Chambre régionale d'agriculture, en cliquant [ici](#).

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté et rédaction animée par ARVALIS-Institut du Végétal, Terres Inovia et les Chambres d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté à partir des observations réalisées par : 110 BOURGOGNE - AGRIDEV - AGRI SUD EST - AGRODIFFUSION - ALTERNATIVE - AMDIS - BOURGOGNE DU SUD - SAS BRESSON - CA 21 - CIA 25 90 - CA 39 - CA 58 - CA 70 - CA 71 - CA 89 - CHAYS - SARL COURTEJOIE - DIJON CEREALES - EPIS CENTRE - FAIVRE SAS - FREDON - MOULIN JACQUOT - MINOTERIE GAY - GIROUX SAS - INTERVAL - KRY SOP - SARL LEGUY - ETS RUZE - SEINE YONNE - SENOGRAIN - SEPAC - SOUFFLET AGRICULTURE - TEOL - TERRE COMTOISE - YNOVAE

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les viticulteurs et agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux mêmes réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.

"Action du plan Ecophyto piloté par les **Ministères en charge de l'agriculture, de l'écologie, de la santé et de la recherche**, avec l'appui technique et financier de l'**Office français de la Biodiversité**"

Avec la participation financière de :

